

Rapport sur l'état administratif, juridique et financier De l'association tunisienne de permaculture

A l'attention de Mm la presidente et du comité d'animation,

la troisième édition de la fête des semences est terminée avec succès, et voilà déjà deux mois qui se sont écoulés depuis notre élection au comité d'animation de l'ATP, maintenant et pour assurer continuité et réussite à l'association on doit faire le point de l'état administratif, juridique et financier de l'association.

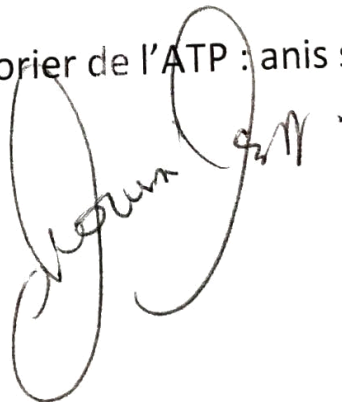
En effet nous avons constaté les défaillances suivantes :

- **Le premier fait , c'est l'absence totale d'une comptabilité sérieuse conformément à l'article 39 du décret-loi de 2011 qui oblige les associations à tenir une comptabilité conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi 96-112 du 30/12/1996.**
- **Absence de déclarations fiscales mensuelle faite pour le compte de l'association, ce retard engendrera le paiement des pénalités qui seront déterminées après un arrangement avec l'administration fiscale.**

- Inexistence de l'archive de l'association, d'ailleurs nous avons eu des difficultés pour avoir de simples copies des statuts ce qui causé des retards pour l'établissement d'un compte bancaire.
- Absence d'un règlement intérieur que nous devons établir dans les meilleurs délais.
- Absence d'un compte courant bancaire.
- La non tenu de registres comme stipulés à l'article 40 du décret-loi de 2011 tel que : un registre des membres, un registre des délibérations, un registre des activités et des projets , un registre des aides , dons,donnations et legs.
- On n'a pas encore reçu de l'argent en espèce (340dt) de l'ancien trésorier.

Fait à tunis le 02/11/2017.

Le trésorier de l'ATP : anis snoussi

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anis Snoussi', written over the printed name of the treasurer.